

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 MAI 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 mai 2018 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère
M^{me} Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 7 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

18-05-88

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

18-05-89

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2018

La secrétaire-trésorière adjointe présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2018;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 avril 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-05-90

5. Fondation québécoise du cancer – Don 2018

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds dans le but d'offrir des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes d'un cancer;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2018;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-91

6. Journal l'Annonneur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des québécois

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc, au montant de 220 \$ plus les taxes applicables, concernant des souhaits pour la Fête nationale des québécois dans l'édition du 21 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-92

7. Publicité pour le Vélo sur la Rivière – Journal l'Annonneur

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonneur est de mise, pour l'édition du 21 juin 2018, afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région;

CONSIDÉRANT que le coût de la publicité est de 235 \$ pour le journal l'Annonneur (1/3 de page en couleur), le tout plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-05-93

8. Journal l'Annonneur – Carte affaires pour l'édition des bénévoles

CONSIDÉRANT que le Journal l'Annonneur a publié un cahier pour souligner le travail des bénévoles dans l'édition du 19 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu la publication d'un espace publicitaire de la grandeur d'une carte d'affaire en couleur au coût de 70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-94

9. Le groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst et autoriser un paiement de 1 149,75 \$ à leur nom;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 « CSST-Adm » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-95

10. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda

CONSIDÉRANT que l'école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l'agenda scolaire 2018-2019 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50 \$ au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d'envoyer le paiement à l'École Vincent-Lemire;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-05-96

11. Aire de repos Haut-de-la-Rivière – Tonte de gazon été 2018

CONSIDÉRANT que monsieur Georges Gosselin offre ses services pour la coupe de la pelouse de l'aire de repos du rang du Haut-de-la-Rivière au montant de 500 \$ pour l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeubles» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-97

12. Trafic Innovation – Achat d'un panneau d'affichage de vitesse

CONSIDÉRANT que Trafic Innovation nous a soumis une soumission pour l'achat d'un afficheur de vitesse sur poteau avec chargeur et panneau solaire et incluant également les batteries et un support de fixation;

CONSIDÉRANT que la soumission incluant tous les équipements, les frais de transport et les taxes, s'élève au montant de 4 282,82 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-726 «Équipement municipal» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-98

13. Adoption du rapport financier du vérificateur au 31 décembre 2017

CONSIDÉRANT que selon l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière doit déposer le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur préparé en date du 10 mai 2018 par la firme Hébert Marsolais Inc.;

CONSIDÉRANT que madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, a expliqué les principaux points des états financiers à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le rapport financier au 31 décembre 2017 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac tel que préparé par la firme Hébert Marsolais Inc. et déposé par la secrétaire-trésorière.

18-05-99

14. Jeudis en chansons – Contribution au Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs demande une contribution financière pour l'organisation des Jeudis en chansons qui aura lieu cet été en soirée;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 250 \$ au nom du Comité des loisirs de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-100

15. Techniciens ambulanciers paramédic – Appui pour les horaires

CONSIDÉRANT que les techniciens ambulanciers paramédic qui desservent notre municipalité demandent un appui concernant la conversion des horaires de faction par des horaires à l'heure;

CONSIDÉRANT que les horaires de faction entraînent un délai supplémentaire de 8 à 10 minutes pour répondre à un appel à l'aide, puisque les ambulanciers doivent partir de leur domicile à un rayon maximal de 5 kilomètres, et que ce délai peut augmenter selon les conditions de la route lors d'intempéries;

CONSIDÉRANT que les horaires à l'heure ont l'avantage d'avoir les techniciens sur place, dans leur camion, et prêts à partir afin de sauver des vies plus rapidement;

CONSIDÉRANT que les horaires de faction se retrouvent la plupart du temps en milieu rural et que les vies humaines sont toutes aussi importantes peu importe l'endroit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'APPUYER les techniciens ambulanciers paramédic de notre territoire dans leurs démarches auprès du gouvernement pour une conversion des horaires de faction en des horaires à l'heure;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Pierre Fleurent.

18-05-101

16. Course de l'Île 2018 – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que le comité de la Course de l'Île – Édition 2018 en collaboration avec la fondation maman Dion demande une commandite, afin d'aider nos jeunes défavorisés, lors de la rentrée scolaire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER un paiement de 250 \$ au nom de la Course de l'Île;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

18-05-102

17. Mandat au cabinet Bélanger Sauvé – Demande en Cour supérieure

CONSIDÉRANT qu'un nouveau bâtiment a été érigé sur le lot 5 288 089, sis au 260, rang de l'Île-Saint-Jean, à Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que le bâtiment contrevient au règlement de zonage numéro ZO-02-2014;

CONSIDÉRANT qu'aucun permis n'a été émis par la municipalité pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est toujours érigé sur le lot et qu'aucun travail de démolition n'a été entrepris jusqu'à maintenant pour se conformer à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé, S.E.N.C.R.L., afin de déposer, conformément aux articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une demande à la Cour supérieure demandant la démolition complète du nouveau bâtiment érigé sur le terrain sis au 260, rang de l'Île-Saint-Jean, Saint-François-du-Lac.

18-05-103

18. Photographe Chantal Lamontagne – Entériner le paiement

CONSIDÉRANT que madame Chantal Lamontagne, photographe, a effectué une séance de photo avant la séance, avec le conseil municipal, et qu'un chèque de 275 \$ devait être émis pour le paiement total de ses services;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ENTÉRINER le paiement de 275 \$ au nom de Chantal Lamontagne;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-493 « Réceptions » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

18-05-104

19. Adjudication de contrat pour des travaux rue Notre-Dame et route 143 – Réalisation des travaux admissibles par le programme TECQ

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres public pour le projet de remplacement de conduites et bouclage d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission et que les propositions sont les suivantes, incluant les taxes applicables :

➤	Groupe Gagné Construction inc.	1 614 000,00 \$
➤	J.P. Doyon ltée	1 641 659,93 \$
➤	Excavation Mc.B.M. inc.	2 109 678,37 \$
➤	André Bouvet ltée	2 156 543,99 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions et des documents requis, il nous faut accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe Gagné Construction inc. »;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la soumission dépasse les coûts prévus au budget pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat à Groupe Gagné Construction inc. au montant de 1 614 000,00 \$, incluant les taxes applicables, en deux parties pour 2018 et 2019 étant donné le dépassement des coûts pour le budget 2018;

QUE les travaux autorisés en 2018 sont les suivants pour un total de 961 936,30 \$ incluant les taxes applicables (878 376,05 \$ net) :

- Segment 4 – Rue Notre-Dame
- Segment 5 – Rue Notre-Dame exception du point 3.2 gainage égout pluvial
- Segment 6 – Route 143
- Segment 7 – Route 143

QUE les travaux autorisés en 2019 sont les suivants pour un total de 652 063,70 \$ incluant les taxes applicables (595 421,07 \$ net) et **seulement conditionnellement à l'admissibilité de la prochaine TECQ :**

- Segment 3 – Égout sanitaire gainage
- Segment 5 – Point 3.2 gainage égout pluvial
- Segment 32 – Rue Lachapelle
- Segment 35 – Rue Léveillé

QUE les travaux devront être effectués également avec la collaboration de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, en plus de la firme Avizo;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER monsieur Pascal Thérout, maire et Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat, s'il y a lieu.

18-05-105

20. Demande d'emprunt temporaire à Desjardins Entreprises – Travaux de la TECQ

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire a approuvé notre programmation de la TECQ présentée le 11 juillet 2017 et que des travaux seront effectués en 2018;

CONSIDÉRANT que les travaux effectués en 2018 et présentés dans la programmation correspondait à un montant de 782 580 \$ sur 787 493 \$ comme montant à recevoir;

CONSIDÉRANT que Desjardins Entreprises nous offre l'émission d'un prêt temporaire et que cette institution financière est le partenaire habituel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal demande à Desjardins Entreprises l'émission d'un prêt temporaire pour un montant maximal équivalent à 782 580 \$ jusqu'en mars 2019, mois de la réception de la subvention accordée;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à Desjardins Entreprises ainsi qu'une copie de la lettre d'approbation du ministère et une copie de nos états financiers de 2017;

QUE la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe et le maire soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

AVIS

21. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 04-2018 relatif à la taxation du cours d'eau Petite Savane

La conseillère Anny Boisjoli donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 04-2018 relatif à la taxation du cours d'eau Petite Savane.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

18-05-106

22. Adjudication de contrat pour des travaux rue Notre-Dame et route 143 – Firme de laboratoire pour les travaux de la TECQ

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une invitation pour soumissionner auprès de quatre (4) firmes de laboratoire pour le contrôle qualitatif en chantier des travaux ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission et que les propositions sont les suivantes, incluant les taxes applicables :

➤	Protekna	16 762,21 \$
➤	Englobe	19 663,13 \$
➤	EXP	21 613,18 \$
➤	GHD	24 880,59 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions et des documents requis, il nous faut accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Protekna »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER le contrat à Protekna au montant de 16 762,21 \$, incluant les taxes applicables;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

23. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière adjointe fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller, Jean Duhaime, ainsi que monsieur le maire, Pascal Thérour, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit l'OMH, ainsi que les dossiers avec la SQ et les travaux d'infrastructures à venir.

18-05-107

26. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6855	Accommodeur St-François (Essence - Avril)	123.64
6856	Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Bibliothèque et batterie)	324.00
6857	Me Serge Mercier, avocat (Services juridiques constats)	431.56
6858	Annonceur (L') (Publication cahier affaires)	80.48
6859	Antonio Moreau (Fournitures de travail)	500.87
6860	Avizo experts-Conseil inc. (Plans et devis - TECQ)	3 046.84
6861	Bélangier Sauvé avocat (Déboursés encourus)	1 639.09
6862	Buropro Citation (Fournitures de bureau)	917.28
6863	Distribution P.Larochelle (Fournitures bibliothèque)	58.35
6864	Emco Corporation (Pièces aqueduc)	147.63
6865	Entreprises Clément Forcier inc. (Les)	2 913.75
6866	Entreprises ployard 2000 inc. (Réparation de glissière)	1 539.87
6867	Equipements Raydan (Entretien Kubota)	107.85
6868	Equipement Sanitaire Prodec inc. (Produit usine)	48.29
6869	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mars -Avril)	36.00
6870	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Avril)	335.00
6871	GDG Environnement (Mouches noires 30%)	61 246.32
6872	Groupe Environex (Analyse usine)	95.37
6873	Kemira Water Solutions canada inc. (Alun-Usine)	4 436.28
6874	Matériaux et surplus Lefebvre (Armoire et tuyau)	146.71
6875	Ministre des finances (Quote-part 1/2 - Sûreté du Québec)	75 189.00
6876	MRC de Nicolet-Yamaska (Travaux cours d'eau)	2 498.48
6877	Nadeau Pascale (Remboursement pour Louis-Pierre Michaud)	70.00
6878	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	158.53
6879	Plomberie 4000 inc. (Modification et installation régulateur -Usine)	3 312.48
6880	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv. 409 M-V)	621.58
6881	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau et immobilisation - Mai 2017)	15 600.99
6882	Médias Transcontinental S.E.N.C.-SEAO (Publication Addanda)	188.26
6883	Serruriers Tracy-Sorel inc. (Cadenas master poste - Usine)	83.24
6884	Ministre des finances (Remb. Dette cap. & int. - Vil. et par. - SQAE)	730.32
6885	Thérour Pascal (Déplacement avril)	167.40
6886	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)	153.50
6887	Piché Paul (Allocation cellulaire - Mai)	25.00
6888	Ferme Alexis inc. (Déneigement chemins d'hiver - 5/5)	19 775.70
6889	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Quote-part - Mai)	24 073.50
6890	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part - Mai)	13 545.85
6891	Hébert Marsolais inc. (Audit 2017 - Facturation progressive)	2 069.55
6892	Imprimeries Sortrac (les) (Étiquettes voirie)	41.39
	TOTAL DES CHÈQUES	236 479.95

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
6840	Centre d'action Bénévole (Don - Journée des bénévoles)	150.00
6841	OMH Lassiseraye (10% révisé 2018 et ajustement 2017)	2 588.00
6842	OMH Bruyère (10% révisé 2018 et ajustement 2017)	946.00
6843	Municipalité de Pierreville (Comité des loisirs - Fête Nationale)	600.00
6844	Thérour Pascal (Remb. achat congélateur - Comptoir alimentaire)	1 454.43
6845	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin avril)	141.42
6846	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Avril)	2 240.81

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

6847	Latraverse Hélène (Remboursement-Antivirus 4 postes pour 2 ans)	102.60
6848	Imprimeries Sortrac (Les)	212.70
6849	Ministère des affaires municipales (Remb. trop perçu comp. 2016-17)	56.00
6850	Annoncesur (L') (Publication semaine des bénévoles)	80.48
6851	Petite Caisse (Renflouement eau, fournitures)	167.23
6852	Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)	332.32
6853	Lamontagne Chantal (Photos conseil)	275.00
6854	Société canadienne des postes (Frais postal - Lettres fosses septiques)	996.60
PPA	Union-vie (Ass.collective - Avril)	2 115.97
PPA	Croix Bleue Médiavie (Ass.collective - Ajustement)	606.72
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Avril)	852.51
PPA	Union-vie (Ass.collective - Mai avec ajustement)	837.65
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril)	1 611.71
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Avril)	4 410.35
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Avril)	68.99
PPA	RREMQ-Régime retraite employés municipaux (Cotisation-Avril)	1 248.98
PPA	Hydro-Québec (Éclairage public et édifices - Avril)	9 696.86
	TOTAL DES CHÈQUES	31 793.33

DÉBOURSÉS AVRIL 2018

Salaires Avril 2018	8 186.84
TOTAL DES DÉBOURSÉS	8 186.84

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2018;

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. Période de questions

- Demandes d'amélioration lors de nouveaux travaux sur la rue Lacharité (Dépôt d'une pétition)
- Demande d'information sur la conformité des eaux usées
- Demande concernant les avis de détour lors des travaux d'infrastructures
- L'endroit du 2^e panneau de vitesse
- Date des travaux d'infrastructures

28. Conclusion

18-05-108

29. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

Pascal Théroux
Maire

Hélène Latraverse
Secrétaire-trésorière adjointe